

ANNEXE 4 au RC
(article 2 du RC)**LOT 3**

Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement et d'hôtellerie au profit du GSC de MOURMELON pour les sites de SUIPPES et VOUZIER-SÉCHAULT

Liste des personnels en place entrant dans le champ d'application de la convention collective des entreprises de nettoyage

Le titulaire du dernier marché est la société DESPS.

Afin que chaque soumissionnaire puisse chiffrer son offre, le tableau ci-après liste toutes les informations sur le personnel à reprendre :

Catégorie	Ancienneté (date d'embauche)	Ensemble des éléments de rémunération (% ancienneté)	Contrat (CDI-CDD)	Nombre d'heures travaillées mensuellement	Avantages collectifs et individuels	Site d'exécution des prestations
ASCA	09/04/2018	4 %	CDI	151,67	PFA/Transport conventionnel	SUIPPES
ASCA	01/11/2018	3 %	CDI	139,52	PFA/Transport conventionnel	SUIPPES
ASCA	23/08/2023	0 %	CDI	104	PFA/Transport conventionnel	SUIPPES
ASCA	17/03/2025	0 %	CDI	99,67	PFA/Transport conventionnel	VOUZIER-SÉCHAULT
Nombre total d'heures				494,86		

Ces informations sont communiquées sous la responsabilité du titulaire visé ci-dessus.
En cas de contestation, les candidats doivent en référer immédiatement au pouvoir adjudicateur.